

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 18 janvier 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 18 janvier 2017

Date de la convocation : 10 janvier 2017

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures 00

Heure de la clôture : 21h30

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, André DERISOUD, Stéphanie MATTANA

Absent excusé: Stéphane ANTHOINE-MILHOMME

Absents: Stéphane BURDIN, Fabien COUTURIER

Procuration: De Stéphane ANTHOINE-MILHOMME à Jean-Yves MÂCHARD

Secrétaire de séance : Julien MOREL

Monsieur Le Maire présente ses meilleurs vœux à tout le Conseil.

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 9 décembre 2016:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

Les élus rappellent que le compte-rendu est consultable sur 15 panneaux dans la commune et sur le site internet de la mairie.

Monsieur le Maire demande s'il est nécessaire de continuer l'affichage sur les 15 panneaux.

Il est rappelé que certaines personnes n'ont pas encore internet et qu'il est préférable pour le moment de continuer comme cela.

2. Budget 2017: Dépenses d'investissement – Crédits autorisés – Budget Principal

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre 21 : 255 287 € X 1/4 = 63 821,75 €

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 18 janvier 2017

3. Budget 2017: Dépenses d'investissement – Crédits autorisés – Budget de l'eau

De même, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Chapitre 21 : 7 000 € X 1/4 = 1 750 €

Chapitre 23 : 194 250 € X 1/4 = 48 562,5 €

4. Achat d'un terrain

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir la parcelle B 1174 situé sur le hameau de Chatenod, d'une superficie de 57 m² appartenant à Madame PITTIE Hélène épouse MICHARD, domiciliée au 227 Chemin de Lovanel – 74910 Usinens.

Mme MICHARD Hélène souhaite vendre à la commune de Vanz y, cette parcelle au tarif de 30€/m². Soit un montant total de 1710 €, auquel il faudrait ajouter les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que signer le compromis de vente et l'acte authentique à venir.

5. Urbanisme

	DOSSIER	PROJET	DEMANDEURS	AVIS DU CONSEIL
CU a	Cu a 074 291 17 x 0001	CU d'information Parcelles A 238, 241, 242	MAITRE Thierry CAILLAUD	Favorable
CU b	CU b 074 291 16 x 0048	construction nouvelle	Esprit Immo	Favorable
	CU b 074 291 16 x 0049	construction nouvelle	Esprit Immo	Favorable
DP	DP 074 291 16 X 0008	Division foncière	AUBRY Miriam	Favorable
	DP 074 291 17 X 0001	Abri de jardin	TRUCHET Patrick	Favorable
	DP 074 291 16 X 0009	Abri de jardin	LAEMMEL Mathias	Favorable
PC	PC 074 291 16 X 0002	Construction nouvelle	PASUTTO Gerald	Favorable
	PC 074 291 16 X 0003	Construction nouvelle	GIET Christian	Favorable

6. Questions diverses

✚ **ONF:** Un devis sur un programme d'actions pour l'année 2017 a été fait à la commune afin de préconiser la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Le Conseil Municipal décide de reporter à une année ultérieure les travaux de maintenance d'un montant de 2 760€ HT.

✚ **Rénovation salle des Associations:** Les volets roulants sont devenus trop obsolètes. Des devis seront demandés afin de terminer la rénovation de cette salle et permettre une économie de chauffage. De plus, une entreprise d'électricité doit intervenir pour vérifier le bon fonctionnement du thermostat.

✚ **Rénovation Salle des Fêtes:** Une peinture de la salle est prévue courant février ou mars, afin d'éclaircir cette salle.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 18 janvier 2017

✚ Evènement sur la commune : La prochaine remise en route du four à pain aura lieu le 11 février à 11h00, un hommage sera rendu à Paul DERISOUD, qui était à l'initiative de la rénovation du four. Le nettoyage de printemps est prévu cette année le samedi 25 mars de 8h30 à 12h00. D'autres manifestations, qui auront lieu cette année, vous seront proposés dans les prochains compte-rendus ou sur le site internet de la commune www.vanzy.fr

✚ Travaux: La construction de la STEP sur la route de Seyssel est terminée. Les travaux sur le hameau de Chatenod ont avancé. Les élus et les personnes concernés sont présents aux réunions de chantier afin de parler des différents problèmes ou difficultés. Les appels d'offre pour les réseaux secs ont été lancés par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie).

✚ Chemin des Vorziers : Suite au débordement de l'ancien réservoir des Vorziers, une réunion a été organisée afin de trouver une solution. Monsieur Raymond Derisoud a donné son accord pour que l'eau soit déversée dans son plan d'eau.

✚ Courrier: Monsieur Le Maire expose le courrier de Monsieur TOURNIER qui souhaiterait savoir si la commune pourrait lui louer l'ancien lavoir situé près de l'entrée du N° 245 Rue du Cardelet. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Un bail sera établi au nom de Monsieur TOURNIER.

✚ Ordures ménagères: Il a été constaté que les conteneurs situés au centre du Chef-lieu ne sont pas suffisant pour la population actuelle. Une demande de conteneurs supplémentaires sera faite à la Communauté de Communes Usse et Rhône, qui détient la compétence.

7. Débat du PADD du PLU intercommunal de la Semine

À la suite de la réunion conjointe des groupes de travail Social - PLH et Équipements - Loisirs - Voiries pour le PLU de la Semine organisée le lundi 9 janvier 2017, il a été décidé de reporter le débat du PADD du PLU dans les 7 conseils municipaux concernés. Ces débats se tiendront une fois que la commission de la Communauté de Communes Usse et Rhône en charge de l'élaboration du SCoT se sera réunie. Les Conseils municipaux des communes de la Semine pourront ainsi débattre d'un projet de PADD abouti et tenant compte des dernières données du SCoT. À titre indicatif, le débat du PADD en Conseil municipal est prévu fin février-début mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Julien MOREL



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



